

# CCTP

---

**- Travaux annuels 2026 de remise en état des surfaces EHPAD PERREAL et CAZOULS**

---

## CCTP



# SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**
- II. DESCRIPTION GENERALE**
- III. PROGRAMME DES BESOINS**
- IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**
- V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES**

# **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet la remise en état des Unités de SOINS Longues Durées ESPACE PERREAL **concernant les peintures et les protections murales.**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

## **→ ETAT DES LIEUX**

ESPACE PERREAL 2 boulevard Ernest Perréal 34500 BEZIERS  
EHPAD Simone de Beauvoir avenue du Peras 34370 CAZOULS les Béziers

**Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).  
Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.  
Cette dernière sera remise avec le dossier des offres.**

# **II – PROGRAMME DES BESOINS**

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent la mise en état des surfaces de certains locaux en peinture (CCTP) **avec reprise des supports dégradés** (trous placoplâtre , peinture écaillées, cimaises arrachées à refixer, toile de verre, etc....

## **→ LOCAUX CONCERNE**

**Service PERCALINES**  
**Service CALICOTS**  
**Service CAZOULS**  
**Service PINEDE UHR**  
**Service PINEDE 1**  
**Service TISSERANDS**  
**Service CHAPELIERS**  
**Service ORFEVRES**  
**Service BRODEURS**  
**Service SMR 1,2,3**  
**Service BAT N**  
**Service BAT L**

### **III – PROGRAMME TECHNIQUE**

#### **1) ETENDUE DES PRESTATIONS**

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité des services de L'ESPACE PERRAL devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. Les travaux pourront être si besoins programmés en dehors des heures ouvrés, ou selon les horaires d'activités disponibles de l'activité hospitalière

L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

#### **2) CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le titulaire doit réaliser la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, reprise toile de verre, etc...).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- broyage, lessivage et ponçage
  - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc....
- si nécessaire une couche de fixateur
- si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état.
- si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour le couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés ou peints.

- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
- Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA ou similaires, sans odeur.
- La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
- Les protections murales pvc seront de type gerflor ,cs France ou similaire épaisseur 2.5 mm anti chocs classé M1

Afin d'éviter tous risques d'aspergillose (lié au ponçage) dans les locaux occupés les portes des salles de d'eau seront traitées hors des chambres.

**☞ A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

## LOCALISATIONS

- **PERCALINES**

J 1-9 réfection sol souple

I 1.30 salle à manger peinture murs, blocs portes, pose protection murale soubassements (Coloris bois) h 1.30m

I 1.9 peinture murs 12m x 8.5m

Peinture bloc porte entrée service

- **CALICOTS**

I 2 -1 : peinture murs salle d'animation

h.2.9 peinture bloc porte avec pvc partie basse

- **CAZOULS**

- 3 Chambres peinture murs et plafond bloc porte salle d'eau

- **PINEDE UHR**

- Peinture 2 colonnes
- 1.63-1.64 réparer et repeindre encadrement de porte
- Entre 1.10 et 1.11 remplacer 3ml de plinthe + peinture murs
- Entre is 2.10 et 2.09 remplacer 3ml de plinthe + peinture murs
- Entre pcf 21 et fenêtre peinture mur 10 m2

- **PINEDE 1**

- Atrium pose protection murale h 1.30 (4 ml )
- 0.57 pose protection murale h 1.30 (4 ml)
- Entre 0.53-0.54 peinture sous bassement (3ml)
- Office peinture 2 murs (20 m2)
- Pose protection murale 15ml h 1m
- Peinture bloc porte PCF couloir livraison
- Entre 3.16 et 3.12 peinture murs 10 m2
- Entre 3.06 et 3.07 peinture murs
- Devant 3.12 remplacement jd mural +peinture
- Entre 1.10 et 1.11 peinture murs et remplacement plinthes
- Entre 2.10 et 2.12 peinture murs

- **TISSERANDS**

- B2.24 B2.23 Couloir Peinture murs  
Peinture 20 blocs portes  
Murs bouclier pose protection murale h 1.30m

CH 5 réfection sol souple avec remontée en plinthe  
E 2.8 lieu de vie peinture des murs + pose de protections murales h1.30m  
Ch 21 peinture plafond  
E 2.7 peinture mur face ascenseur

- **ORFEVRES**

- B 1.22 B 1.23 Couloir Peinture murs  
Peinture 20 blocs portes  
Murs bouclier pose protection murale h 1.30m

Ch 5 réfection sol souple avec remontée en plinthe  
CH 21 peinture plafond  
Ch 28 peinture murs bloc porte salle d'eau  
E 1.7 peinture mur face ascenseur

- **BRODEURS**

- Couloir D 1.24-D 1.25 Peinture murs  
Peinture 20 blocs portes  
Murs bouclier pose protection murale h 1.30m

Ch 28 peinture murs et bloc porte salle d'eau  
F 1.7 peinture murs face ascenseur

- **CHAPELIERS**

- Couloir C 2.24-C 2.25 Peinture murs
- Peinture 20 blocs portes  
Aile C : murs bouclier pose protection murale h 1.30m  
F 2.6 salle à manger pose protection murale (effet bois) H 1.30m  
F2.7

- **SMR 3**

- Ch 313 peinture murs bloc porte
- Ch 309 peinture murs bloc porte
- Ch 310 peinture murs bloc porte

- **SMR 2**

- Ch 204 peinture 1 murs (trou)

- **SMR 1**

- K 1.16 peinture mur
- K 1.24 peinture mur

- **BATIMENT N**

- \_Salle de réunion peinture murs et plafond (infiltrations)
- Hall 1<sup>er</sup> étage peinture plafond
- 3 Caissons chéneaux encaissés peinture

- **BATIMENT L**

- Peinture plafond suite infiltration

→ **Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

Le titulaire devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.

Le titulaire devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux).

3) **OBLIGATIONS du titulaire**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

**Ces travaux seront à réaliser du 26 mai 2026 au 24 juillet 2026.**

# **HYGIENE ET SECURITE**

**Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.**

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES. CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D'ORIGINE.**